



Les oubliés d'Action Directe

De l'ultragauche au terrorisme

RICHARD SCHITTLY

la manufacture de livres

Les oubliés d'Action directe

Du même auteur

La Guerre des stups, le flic et l'indic, Tallandier, 2019

Terreur de jeunesse (avec David Vallat), Calmann-Lévy, 2019

Commissaire Neyret, chute d'une star de l'antigang, Tallandier, 2016

L'histoire vraie du gang des Lyonnais, La Manufacture de livres, 2011

Izieu, l'innocence assassinée, Comp'Act, 1994

Richard Schittly

Les oubliés d'Action directe

De l'ultragauche au terrorisme, Lyon 1980

Si vous souhaitez recevoir notre catalogue
et être tenu informé de nos publications,
envoyez vos nom et adresse
en citant ce livre à l'adresse suivante :

La Manufacture de livres, 101 rue de Sèvres, 75006 Paris

ou

contact@lamanufacturedelivres.com

www.lamanufacturedelivres.com

ISBN 978-2-38553-155-3

Le code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Combattons.

Combattons mais distinguons. Le propre de la vérité, c'est de n'être jamais excessive. Quel besoin a-t-elle d'exagérer ? Il y a ce qu'il faut détruire, et il y a ce qu'il faut simplement éclairer et regarder. L'examen bienveillant et grave, quelle force ! N'apportons point la flamme là où la lumière suffit.

Victor Hugo, *Les Misérables*

1. L'ARRESTATION

Cette fois c'est la bonne, ils en sont persuadés. Les policiers des Renseignements généraux espèrent mettre la main sur un acteur majeur du terrorisme français, enfin. Après tant d'occasions ratées, les RG veulent leur revanche. Vendredi 28 mars 1986, fin d'après-midi, ils sont en planque, discrètement déployés rue Saint-Sidoine, dans le 3^e arrondissement de Lyon. Le décor urbain est calme, banal, fait d'immeubles gris et jaunes de quatre à cinq étages, collés les uns aux autres, entre la Part-Dieu et Villeurbanne. Les policiers espèrent voir « fleurir » leur homme, selon l'expression consacrée, et ne plus le lâcher. Objectif : suivre son itinéraire et découvrir ses repères, afin de démanteler le groupe de lutte armée qui les défie sans relâche depuis plus de six ans – Action directe. Les enquêteurs sont fébriles. Le motard a les mains crispées sur le guidon. Ils fument dans les voitures. Les visages sont nerveux dans la cuve, ce véhicule anonyme aux vitres opaques, qui sert de base de surveillance. Plutôt qu'une habituelle camionnette, les RG ont opté pour une Renault 5. Moins pratique, mais plus discrète, surtout face à un personnage méfiant, capable de détecter le moindre détail douteux. La voiture est stationnée dans le sous-sol de l'immeuble, près de la sortie de l'ascenseur. Il devrait passer par là. C'est la seule issue selon leurs repérages. À l'arrière, le policier se contorsionne, pour garder la porte dans son champ de vision. L'attente est interminable.

Les policiers des RG utilisent deux fréquences radio pour éviter toute malencontreuse coupure de réseau. Ils sont vingt au total. Dix agents sont venus de Paris, appartenant à la fameuse section recherches de la direction centrale des Renseignements généraux. Dix autres sont rattachés à la direction régionale de Lyon, plus précisément au groupe spécialisé dans les violences politiques. Pour eux, l'enjeu est crucial. Les vagues d'attentats ont repris dans la capitale, et le suspect est fortement soupçonné d'y avoir contribué, selon des méthodes qui n'augurent rien de bon. Après des années de traque, d'arrestations suivies d'amnisties hasardeuses, le groupe Action directe a repris le sentier de la guerre. Le pouvoir politique s'inquiète. Les ministres s'impatientent, et les chefs de service mettent la pression sur leurs troupes. La piste de Lyon ouvre un nouvel espoir de retrouver la trace des desperados de l'ultra-gauche.

Soudain, les policiers distinguent du mouvement dans une chambre de l'appartement surveillé, au troisième étage. L'information est transmise par radio. Dans la minute qui suit, une voiture entre doucement dans le parking souterrain de l'immeuble. La Renault 9 grise se gare à proximité de la voiture des policiers. Le conducteur semble ne se douter de rien. Bob sur la tête, il coupe le moteur, reste figé au volant, apparemment seul. Un quart d'heure se passe, dans l'immobilité générale et le silence du parking. À 19 h 30, la porte de l'ascenseur s'ouvre. Une adolescente en sort. Elle porte un sac de voyage. Le conducteur de la R9 fait un appel de phares. La jeune fille s'approche, se glisse à l'arrière de la voiture. Le policier en planque a juste le temps de la voir s'allonger sur la banquette arrière, et se dissimuler sous une couverture. Ce comportement confirme leurs soupçons. La R9 démarre, remonte la rampe d'accès et sort dans la rue. La pluie se met à tomber. Le dispositif policier s'électrise. La circulation est encombrée cette veille de week-end. Le chauffeur, visiblement sur ses gardes, part en direction de la Part-Dieu, longe la

voie ferrée, repart dans les rues perpendiculaires. La moto abandonne la partie car la chaussée devient trop glissante. Deux voitures des RG restent en contact. La R9 disparaît dans un autre parking sous-terrain, et en ressort aussitôt, grâce à une carte magnétique. Le conducteur accélère. Il fait demi-tour, prend des couloirs de bus, remonte des rues à contresens. Les policiers comprennent qu'ils sont repérés. La filature devient incertaine, dangereuse. Les enquêteurs se disent qu'il serait temps de les stopper pour ne pas laisser passer leur chance. Mais ce n'est pas le plan initialement prévu. Il a été décidé, en haut lieu, de suivre le principal suspect pour identifier ses repères et ses complices. Pas de l'arrêter si tôt.

Dans sa voiture, le chef de groupe lyonnais s'impatiente. « Là, ça devient trop dangereux. On risque un accident. Il va nous échapper »¹ souffle Pierre Turcan. Recruté en 1971 au groupe de direction des RG de la préfecture de police de Paris (PP), du temps de Philippe Massoni, l'inspecteur principal Turcan a connu les années post-1968, au sein de la brigade opérationnelle centrale (BOC). Une époque où les RG ne s'embarrassaient pas trop de convenances pour traquer les gauchistes les plus radicaux, disséminés dans une myriade de courants idéologiques. Nommé à Lyon depuis 1975, Turcan a gardé de cette période initiatique un solide sens opérationnel. Embarqué dans cette filature instable, le policier a la conviction qu'il faut agir vite, au risque de perdre l'avantage, et pour longtemps. À la radio, il réclame l'ordre d'interpellation auprès de ses supérieurs. Pas de réponse. Il insiste à plusieurs reprises. Depuis la même voiture, Serge Savoie, son collègue de la section recherches de Paris, s'empare du micro. Il se manifeste à son tour. Le commandant demande lui aussi le feu vert à son chef, qui suit l'opération par radio depuis les

1. Toutes les citations sont issues d'entretiens avec l'auteur ou de documents d'archives.

bureaux des RG de Lyon. Pas de réponse. « Il va répondre ce con ! » lance sur les ondes une voix non identifiée. Sur le terrain, les enquêteurs sont à cran. Un opérateur radio répond : « vous n'êtes pas descendus pour cela. » Il transmet le message à la place du supérieur. Le commissaire n'a pas daigné prendre la parole en cet instant déterminant. Ce qui signifie : suivez le plan initial, pas d'interpellation, rompez les rangs. Dans les voitures, les enquêteurs sont dépités.

Les circonstances s'emballent. La R9 du suspect arrive au feu rouge, dans le quartier de la gare des Brotteaux. Elle est bloquée dans la circulation, à l'angle du cours Vitton. Juste avant le pont métallique de la voie ferroviaire. Après le pont, c'est la direction du boulevard Stalingrad et du périphérique, autant dire la fuite assurée. Dans la file des véhicules, le conducteur fait ronfler le moteur. Les policiers réussissent à se faufiler dans l'artère à quatre voies. Deux voitures sont derrière la R9, une autre sur son côté. La tension monte. Pierre Turcan décide de braver les consignes. « Tu lui rentres dedans, on le bloque et on l'interpelle » dit-il au conducteur. L'inspecteur lyonnais annonce la couleur à ses collègues sur le second réseau de radio. Dans la voiture, le commandant Savoie est à l'unisson. « Il ne faut pas qu'il passe, tant pis pour la carrosserie » dit-il à Pierrot, le chauffeur. Lorsque le feu passe au vert, la R9 des fuyards se colle à la voiture qui la précède, pour éviter d'être doublée. Une voiture des RG parvient à s'intercaler. Elle tamponne la R9 sur l'aile, et la bloque contre le muret central de la chaussée. La Renault grise cale. Les policiers des RG jaillissent des voitures, armes aux poings, canons pointés vers l'habitacle de la R9.

Le conducteur est extrait sans ménagement, plaqué au sol, menotté. Il est habillé d'un gilet pare-balles et dispose de deux pistolets à la ceinture. Costaud, bourru, il se nomme Bernard Blanc, inconnu des services de renseignements. Les policiers ouvrent la porte arrière, et découvrent un autre individu,

caché sous l'adolescente et la couverture. Lui aussi a revêtu un gilet pare-balles. Un pistolet-mitrailleur calibre 9 mm est posé à ses côtés, prêt à l'emploi. « S'il n'y avait pas eu ma fille, je vous tirais dessus, je rafalais » se vante-t-il, en joignant le geste à la parole. Les policiers le reconnaissent. Cheveux bruns, barbe poivre et sel et larges lunettes, c'est lui. Ce vendredi 28 mars 1986, les policiers des Renseignements généraux viennent d'interpeller André Olivier, 41 ans, suspecté d'activités subversives. Les policiers ignorent encore l'importance du rôle de cet ex-prof de français dans la genèse d'Action directe. Ils l'avaient surveillé un temps à Paris, alors qu'il frayait avec les mouvances anticapitalistes les plus radicales. Ils en avaient totalement perdu le souci. C'était il y a près de six ans.

Son nom est revenu dans la liste des suspects, lorsque les attentats revendiqués par Action directe ont recommencé fin 1985 en région parisienne. Quatre bombes ont endommagé des locaux commerciaux en relation avec l'Afrique du Sud, pays visé pour son régime raciste d'apartheid. En octobre, les explosions ont touché des institutions médiatiques : la Maison de la radio, le siège d'Antenne 2, puis les bureaux de la haute autorité de la communication audiovisuelle. Les revendications empruntaient au discours anticapitaliste, et dénonçaient la complaisance des médias à l'égard de Jean-Marie Le Pen, le leader de l'extrême-droite. Pour Serge Savoie, spécialiste de l'ultra-gauche au sein des Renseignements généraux, cette campagne de bombes artisanales ne correspondait pas à l'évolution récente d'Action directe. Depuis 1981, les services centraux parisiens étaient obnubilés par la branche parisienne d'Action directe. Ils avaient identifié les militants qui gravitaient autour de Jean-Marc Rouillan. Sa compagne Nathalie Ménigon, leurs complices les plus proches, Joëlle Aubron, Georges Cipriani, des militants historiques, comme Régis Schleicher, d'autres participants, comme les frères Halfen, ou des activistes d'anciens courants anarchistes catalans.

Cette phalange d'ultragauche est soupçonnée d'attentats et d'actions sanglantes. Après plusieurs vagues d'arrestations, entrecoupées d'amnisties et de remises en liberté, le groupe terroriste a même franchi le cap des assassinats ciblés, marqué par celui du général René Audran, le 25 janvier 1985. Une dérive comparable à celles de la Fraction armée rouge et des Brigades rouges, les groupes armés en Allemagne et en Italie. Personne n'a imaginé la possibilité d'une seconde branche dans le groupe français. Selon Savoie, il pourrait pourtant exister un autre groupe se réclamant d'Action directe. Un groupe distinct, qui aurait organisé cette récente campagne d'explosions contre les médias de sa propre initiative. Le commandant des RG s'est souvenu d'une interview de Jean-Marc Rouillon, donnée en 1982 au journal *Libération*. Le leader d'Action directe évoquait plusieurs courants dans le mouvement, se revendiquant lui-même de la branche internationaliste. En reprenant ses fiches, le commandant Savoie a retrouvé une vieille note de contact avec un informateur, qui lui parlait d'un certain André Olivier, parti à Lyon pour former une autre structure militante. Personne n'a pris ce personnage au sérieux, ni à Paris, ni à Lyon, malgré une série d'événements qui auraient dû attirer l'attention. Personne n'a imaginé qu'un autre groupe d'Action directe était à l'œuvre. Olivier et sa présumée bande d'activistes ont complètement disparu des radars policiers, à la faveur des lourdeurs administratives, des changements de directions et autres rivalités de services.

La scène d'arrestation provoque l'émoi autour du carrefour des Brotteaux. Après la collision, les policiers en civil ont posé un gyrophare sur leurs voitures. Les badauds ont compris qu'il ne s'agissait pas d'une bagarre entre automobilistes énervés. Olivier et le conducteur portent chacun deux armes à leur ceinture : un pistolet automatique et un revolver. Elles sont approvisionnées, c'est-à-dire chargées avec une balle engagée

dans le canon, prêtes à tirer. Ils ont plusieurs chargeurs dans leurs poches, et disposent de documents administratifs sous des identités différentes. À l'arrière, sous la couverture, les policiers trouvent Anne, la fille d'André Olivier. L'adolescente est prise d'une crise de nerfs au moment de l'interpellation. Elle est exfiltrée par les fonctionnaires, pendant que les deux hommes sont maîtrisés et menottés, mains dans le dos.

Les deux suspects sont embarqués dans les voitures des RG. Après la réussite de l'intervention, une autre partie s'engage, celle de l'enquête. L'affaire doit être transmise à un service de police habilité. Les services de renseignements doivent passer la main à la police judiciaire. Délicate transition, qui doit répondre à des critères juridiques précis. Toutes les surveillances des RG ont été menées dans le cadre administratif, hors procédure judiciaire. La saisine de la PJ doit répondre à un soupçon fondé sur un élément concret, palpable. Comment pénalement justifier l'arrestation ? Les policiers des RG préviennent la permanence de la police judiciaire. Les patrons des deux services se parlent. Directeur du service régional de police judiciaire, le commissaire divisionnaire Michel Richardot propose une solution qu'il a déjà expérimentée : les infractions au code la route. Selon le patron de la PJ, la conduite manifestement dangereuse d'un conducteur peut tout à fait légitimer son contrôle. Voilà pourquoi le tout premier procès-verbal du dossier Action directe à Lyon insiste sur le non-respect du Code de la route. « En filature derrière le véhicule, celui-ci a effectué des manœuvres manifestement suspectes, ce qui a amené les fonctionnaires à décider d'interpeller les occupants du véhicule »¹ précise le procès-verbal d'infraction, signé du policier de permanence de la PJ, le 28 mars 1986, à 20 h 50. La phrase est suivie d'une

1. Les fautes d'orthographe des documents d'archives sont corrigées et certains passages légèrement modifiés par l'auteur afin d'en faciliter la lecture.

faute de frappe sur le papier carbone : un point d'interrogation la ponctue. Petit acte manqué, signifiant. Le Code de la route est un prétexte. Dans le rapport des Renseignements généraux, rendu le lendemain, le rédacteur souligne à son tour la « conduite extrêmement périlleuse, émaillée de nombreux excès de vitesse, franchissements de feux rouges, emprunts de sens interdits, dépassements dangereux ». Une fois l'interpellation justifiée, le PV se poursuit en mentionnant les armes trouvées en possession des automobilistes imprudents : un pistolet automatique de type Colt 45, un Smith et Wesson calibre 38 en possession d'Olivier, le pistolet-mitrailleur sur la banquette, et deux autres armes de poing à la ceinture de Blanc. Ce qui permet d'ajouter à la procédure en flagrance le délit de « transport et détention d'armes ».

André Olivier et son chauffeur sont transférés au siège de la PJ de Lyon, dans le nouvel hôtel de police construit rue Marius Berliet, dans le 8^e arrondissement. L'inventaire de la fouille de leur voiture donne très vite la mesure des personnages. Outre les armes et une dizaine de documents administratifs falsifiés, ils sont en possession d'une vingtaine de clés de locaux et d'un scanner, appareil qui permet de balayer et d'écouter les fréquences radio. Sur trois papiers chiffonnés, les enquêteurs découvrent la mention de vingt canaux de fréquences utilisés par la police. La voiture était signalée volée depuis près d'un an, subtilisée à un particulier dans le quartier de Gerland, au sud de Lyon. Elle circulait avec une fausse plaque d'immatriculation, correspondant à une autre voiture de même modèle. Ce système de « doublette » trompe les contrôles de police. Les deux hommes utilisent des techniques de délinquance assez élaborées, habituellement réservées au banditisme.

En garde à vue, le ton est immédiatement donné. André Olivier refuse de décliner son identité. « Je ne veux pas vous répondre en dehors de la présence d'un avocat, je n'ai rien d'autre à vous dire » déclare-t-il, dès sa première audition. Au

même moment à quelques bureaux de distance, les policiers interrogent Bernard Blanc, le conducteur de la R9. Âgé de 25 ans, il n'est pas plus disert. « Vous connaissez mon identité, vos questions sont inutiles » dit-il crânement, refusant de donner son adresse. Le PV mentionne « SDF ». Les auditions suivantes se poursuivent dans la même ambiance. « Je ne me rappelle plus », « je n'ai rien à dire », « je les ai trouvées sur la voie publique » répondent les suspects aux questions sur les armes ou les clés. Lors de sa deuxième audition, Bernard Blanc n'hésite pas à se faire ironique, à propos des armes. « Nous vivons une époque d'insécurité et je voulais aussi me prémunir d'agressions éventuelles » lâche-t-il. Les policiers ont face à eux des suspects au « fort mental ». Ce « mental » propre aux bandits de haut niveau, habitués à déjouer l'insistance des interrogatoires. Difficile de cerner l'activité et les réelles motivations de ces individus enfouraillés, récalcitrants, qui ont su intercepter leurs fréquences radio.

Un coup du sort survient dans la soirée. Les policiers des RG appellent pour donner à leurs collègues de la PJ une nouvelle information. Leurs écoutes téléphoniques laissent supposer un point de chute possible d'Olivier à Saint-Étienne. Les enquêteurs prennent Anne à part. Ils lui font comprendre qu'ils savent que son père avait prévu de l'emmener pour les vacances. Ils souhaitent savoir où. Ils insistent. Ils la questionnent à propos du ticket de cinéma de Saint-Étienne qu'ils ont trouvé dans sa poche. Les questions tombent en rafale. Ils expliquent à quel point l'adresse est importante pour eux. Il faut agir vite, dans son intérêt, celui de sa mère, sans compter le risque d'autres victimes potentielles des activités de son père et de ses complices. Perdue dans cette ambiance dramatique, l'adolescente âgée de 16 ans finit par communiquer le nom de l'immeuble. Elle précise l'étage, et dit qu'elle y a vu des armes et des munitions. L'appartement clandestin d'André Olivier est au 1 rue Josephin Souлары, à Saint-Étienne. À 1 h 30 du

matin, le 29 mars 1986, sept heures environ après l'arrestation d'Olivier, les enquêteurs rédigent le procès-verbal de renseignements mentionnant l'adresse. Ils affirment que l'information provient de « l'appel téléphonique d'une personne désirant conserver l'anonymat ».

Dans la même nuit, les enquêteurs foncent à Saint-Étienne. Ils repèrent l'appartement, dans la résidence La Pinède. Le F3 est situé au septième étage, loué au nom de Roux, selon l'étiquette de la boîte aux lettres. Tout est silencieux. Le dispositif policier se renforce discrètement. À 6 heures du matin, heure légale d'intervention, les policiers sonnent à la porte. Pas de réponse. Ils frappent, haussent la voix : « police, ouvrez ». Un voisin de palier est réveillé par le bruit. Il s'inquiète, ouvre sa porte. L'homme est pilote de ligne. Une odeur de fumée s'échappe de l'appartement verrouillé. Le voisin propose aux enquêteurs d'emprunter son balcon pour pouvoir accéder à l'appartement mitoyen. Trois policiers, dont l'inspecteur Pierre Turcan des Renseignements généraux, passent d'un balcon à l'autre, au-dessus du vide. Ils cassent la vitre de la porte-fenêtre du F3 et pénètrent dans les lieux. Ils traversent le logement en grand désordre. Au fond, une fumée âcre s'échappe des toilettes. Ils ouvrent. Une jeune femme affolée est en train de brûler des documents.

« Cet appartement ne m'appartient pas, je n'y suis que de passage » s'empresse-t-elle de dire. Elle se nomme Joëlle Crépet, âgée de 31 ans, infirmière de profession. Elle n'exerce plus depuis quatre ans. Fluette, joues creuses, Joëlle Crépet semble épuisée. Ses cheveux bruns mi-longs lui tombent sur la nuque, très courts sur un côté, hirsutes sur le dessus, si bien qu'ils font une crinière soulignant son air farouche de militante autonome. Son visage est crispé. Lorsque les policiers la prennent en photo pour sa fiche d'identité judiciaire, elle se mord les lèvres comme si elle réprimait un sanglot. Sur l'image, ses yeux brillent et son regard semble pourtant

lointain. La perquisition commence avec le placard du petit hall d'entrée, les policiers trouvent des systèmes de mise à feu électriques, bricolés sur une planchette en bois. Ils progressent prudemment. Le logement est constitué d'un salon et de deux chambres, sans meuble, ni décoration. Des sacs, des malles et des cartons sont entreposés dans les pièces, bourrés d'objets et de documents divers. Dans le salon, le mobilier se compose de deux bureaux à tréteaux, avec deux machines à écrire, et d'une télévision, posée sur le sol. Des articles et des photos sont fixés par des pinces à linge sur une ficelle accrochée au mur. L'aménagement est spartiate. Quelques vêtements et des serviettes pendent dans la salle de bains. Un matelas est posé à même le sol, entre les deux bureaux du salon. Dans les chambres, deux matelas de plage pliables font office de lits.

Lorsqu'ils ouvrent les sacs et les cartons, les policiers écarquillent les yeux : armes, mèches lentes explosives, appareil d'écoute, enregistreurs, clés par dizaines, accessoires de déguisement, photos... et une documentation impressionnante, méticuleusement classée dans des chemises cartonnées. Les coupures de presse et les fiches manuscrites confirment qu'ils sont dans la planque d'un groupe politisé des plus actifs. Dans la masse des paperasses, ils tombent sur des revendications d'attentats, signées Action directe. L'armement est conséquent : trois revolvers, un pistolet, un fusil, et plus de deux cents munitions. Les clandestins ont stocké un uniforme complet de policier, une tenue de postier et un képi de gendarme. Ils disposent de faux nez, lunettes, perruques et moustaches, de produits de maquillage. De quoi changer d'apparences en quelques gestes. Les policiers trouvent sept masques à l'effigie de personnalités politiques : les présidents François Mitterrand et Valéry Giscard-d'Estaing, le Premier ministre Jacques Chirac, ou encore Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur du premier gouvernement socialiste en 1981. Cette

touche carnavalesque ne contribue pas vraiment à détendre l'atmosphère. Des dizaines de documents administratifs, vierges ou visiblement volés, ouvrent autant de pistes qu'il va falloir explorer. Ces liasses de documents semblent indiquer que les membres du groupe disposent de plusieurs identités d'emprunt, de véhicules, voitures et motos, ainsi que d'autres points de chute, appartements ou garages. Le logement de la rue Souлары renvoie l'image d'une caverne, occupée depuis longtemps, à l'écart du monde, et subitement mise à jour. Un site qu'il va falloir explorer, centimètre par centimètre, patiemment.

Dans les locaux de garde à vue, la tension monte après la découverte de la planque bourrée de matériel et de documentation au petit matin à Saint-Étienne. En garde à vue dans les locaux de la PJ, rue Berliet, Joëlle Crépet se dit « sans profession et sans domicile fixe ». Elle explique qu'elle a été infirmière, mais qu'elle exerce son métier « épisodiquement ». Elle reste floue sur son activité. Son emploi du temps semble suspendu depuis quatre ans. Les policiers l'interrogent sur les éléments trouvés dans l'appartement. « Je suis totalement étrangère à cette affaire » assure la jeune femme. Réinterrogée, Anne, la fille d'André Olivier, ne peut plus nier l'évidence. Elle indique que son père avait l'habitude de porter un gilet pare-balles et que des armes traînaient sur les tables de ses différents domiciles. Selon elle, le mot « braquage » a pu être prononcé dans les conversations qu'elle a entendues. La double vie de son père ne date pas d'hier. Il a rencontré Jean-Marc Rouillan en prison. Il voyait souvent le leader d'Action directe et sa compagne Nathalie Ménigon. Elle a partagé leur quotidien, à l'occasion des vacances. Elle n'en sait pas plus. La jeune fille confirme ce que les services de renseignements supposaient : l'ex-professeur André Olivier fait partie des fondateurs d'Action directe, puis il a constitué son propre groupe en gardant l'appellation. Depuis combien de temps, avec combien d'autres complices, à part cet inconnu qui pilotait la

R9, et cette jeune femme seule, interpellée dans l'appartement de la rue Souлары? Un autre nom est cité dans les auditions: celui de Maxime Frérot, ancien élève d'André Olivier au lycée des Tchécoslovaques à Lyon. Joëlle Crépet reconnaît qu'il fréquentait l'appartement de Saint-Étienne. L'homme est déjà fiché par les Renseignements généraux pour d'anciennes activités militantes.

Maxime Frérot, une pièce de plus au puzzle. Interrogés à nouveau, les deux occupants de la voiture interceptée sont mis au courant de la perquisition à l'adresse de Saint-Étienne. À la troisième audition, Bernard Blanc sort de son mutisme. « Je partage les convictions d'Olivier en matière d'idéologie politique, mais je ne les exprimerai qu'avec son consentement » dit le chauffeur. Pour les policiers, c'est une confirmation explicite de la nature politico-terroriste de l'affaire. Les enquêteurs le prennent au mot. De façon peu habituelle, ils décident d'accéder à sa demande. Ils font venir Olivier dans le bureau, une minute à peine, et consignent la scène sur procès-verbal. L'interrogatoire de Blanc reprend: « Je confirme mon engagement total aux côtés d'André Olivier dans ses pensées politiques. Considérant que nous sommes contraints de vivre dans un système que nous rejetons, je me refuse à toute déclaration ». Fin de la confiance. Le mobile politique ne fait plus de doute. S'ils n'obtiennent aucun autre élément concret, les policiers ont au moins la sensation qu'Olivier tient le rôle du chef. Celui qui donne les consignes, accorde le feu vert pour s'exprimer. Parfois, Olivier lâche un commentaire acerbe. Lorsque les enquêteurs lui demandent s'il sait où est passé Maxime Frérot, Olivier répond: « Dans un pays où la police fonctionne au service du capital, cette même police ne peut apporter aucune solution humaine. » Deux mondes se font face, animés de leurs logiques respectives. Pour Olivier, chaque déclaration tient de la revendication. Pour les policiers, c'est déjà de l'ordre du répréhensible.

La perquisition de la planque de Saint-Étienne démontre l'existence d'une branche distincte d'Action directe, secrètement organisée depuis de nombreuses années. Les premiers documents montrent que le groupe a effectué des repérages et pourrait être à l'origine de nombreux braquages de banques. D'innombrables photos, légendées, datées, classées dans des boîtes, témoignent d'une activité intense d'analyse et d'archivage. Des listes de personnalités, avec des précisions sur leurs fonctions et leurs localisations, laissent penser à des préparatifs malveillants. Dans une Europe traumatisée par une vague d'assassinats politiques, les services de police redoutent l'importation en France des pratiques des Brigades rouges italiennes ou de la Fraction armée rouge allemande. Rue Soulayr, les enquêteurs découvrent des plans de bâtiments publics, avec des mentions qui semblent indiquer des emplacements pour la pose d'explosifs. Ces plans désignent la Maison de la radio, la Tour Montparnasse, et même la tour Eiffel.

Présent à Lyon au cours des premières heures d'interrogatoires et de perquisitions, le chef de la section recherches de la direction centrale des Renseignements généraux de Paris photocopie plusieurs documents saisis. Les éléments contenus peuvent donner des indications précieuses, en vue de nouvelles investigations. En croisant ces données avec leur documentation, les RG sont en mesure de trouver rapidement de nouvelles pistes intéressantes. Leur connaissance de l'ultra-gauche a déjà fait ses preuves. Problème : le commissaire parisien n'est pas seulement animé par un souci d'efficacité opérationnelle. Il veut informer les cercles du pouvoir, et rapidement. Utile, en pleine période de recomposition des services. Il en trouve rapidement l'occasion, lors d'une réunion avec le cabinet du ministre de l'Intérieur, trois jours après l'arrestation d'Olivier. En présence des responsables des directeurs des principaux services de police, le chef des RG expose avec fierté les découvertes issues des opérations de

Lyon. Documents à l'appui, il évoque les risques d'attentats pour des lieux emblématiques et d'attaques de personnalités politiques. Froid glacial autour de la table. Le représentant de la direction centrale de la police judiciaire n'est pas au courant. Les enquêteurs lyonnais ne lui ont pas encore fait remonter les premiers éléments de l'enquête, faute de temps, et par prudence, pour éviter des interprétations exagérément alarmistes. L'incident provoque une crise interne. Humilié, le directeur central de la PJ passe un savon à sa direction de Lyon. Michel Richardot, patron du SRPJ, explique la prudence indispensable à l'avancée de l'enquête, face à la masse considérable des documents à traiter. Il déplore le comportement hâtif des Renseignements généraux. Au sein même des RG, l'initiative du commissaire empessé passe mal. « Encore une connerie » soupire-t-on à la section des recherches, lassé du comportement carriériste du patron. « Il est allé faire le beau à Paris en racontant qu'ils allaient mettre une bombe sous la tour Eiffel » souffle Pierre Turcan, chef du groupe des RG de Lyon. Bilan de l'affaire : la confiance est rompue entre PJ et RG. Les policiers du Renseignement sont désormais interdits de séjours dans les couloirs de la police judiciaire. Convoqués à Paris, les dix enquêteurs lyonnais de la section de recherches reçoivent une prime de 500 francs chacun pour l'arrestation d'Olivier. Maigre consolation.

La PJ de Lyon poursuit seule les investigations, dans l'effervescence. Les premières auditions ont été faites dans l'urgence. Les policiers de permanence du week-end ont déposé en vrac les objets de l'appartement dans une salle de réunion, au siège de la rue Berliet. Quand les enquêteurs de la brigade de répression du banditisme (BRB) remettent en ordre la masse d'objets et de papiers, un curieux document attire leur attention. Il s'agit d'une liasse d'une quarantaine de feuillets qui étaient empilés sur un bureau de l'appartement de la rue Souлары. Les pages sont remplies d'une petite écriture régulière, appliquée,

tracée à l'encre noire, laissant une marge sur le côté. Les lignes sont bien horizontales, peu raturées. Ce manuscrit ressemble à un récit personnel. Le narrateur raconte des événements entrecoupés de réflexions, en maniant le lexique des milieux gauchistes : révolution, ligne, projet, camarade. La trame du texte est un peu complexe, avec des abréviations qui paraissent codées. Des fautes d'orthographe, des parenthèses et des sauts de paragraphes compliquent parfois la lecture. En recoupant dates et faits, les enquêteurs identifient le rédacteur de la « confession » : Maxime Frérot, 29 ans, l'occupant de l'appartement qui reste introuvable. Les policiers sont très intrigués. Plusieurs personnages apparaissent, désignés par des initiales ou des surnoms. Il est question de X, D, M, de « la copine », du « grand », du « fils » ou du « père ». Les premières phrases sont un peu absconses : « Un fasciste face à 1 mouvement révolutionnaire a 1 ligne de conduite : la destruction. C'est un projet contre révolutionnaire. L'illustration de cette ligne vient 1 fois encore de se manifester au travers d'une action de financement ». Les enquêteurs ne lâchent plus le manuscrit.

La formule « action de financement » les questionne. Ils finissent par comprendre que cet euphémisme signifie ni plus ni moins que « braquage de banque ». Et ces actions sont nombreuses. L'auteur cite plusieurs établissements, et parle d'armes et d'explosifs. Les enquêteurs de la brigade de répression du banditisme s'échangent les feuillets, les lisent et les relisent, et commentent à haute voix : « putain c'était eux ! » Plusieurs de ces hold-up ont défrayé la chronique criminelle au cours des dernières années, certains ont fait des victimes. Des affaires qu'ils n'avaient jamais réussi à élucider. Ils prennent conscience que ce texte, déniché dans ce décor conspiratif, fait référence à André Olivier et sa bande. Ce document leur fournit des indications de lieux, de dates, et une longue liste de suspects. Le contenu leur donne le vertige. Des années de crimes irrésolus, stockés dans la mémoire de la BRB, remontent à la

surface comme des bulles chargées de fureur et de sang. L'euphorie le dispute à l'amertume. Les enquêteurs ont la sensation de mettre la main sur une piste à l'ampleur inégalée – un rêve de flic. Mais ils ressentent aussi l'échec d'être passé à côté de ce groupe ultra-actif. Ils se souviennent de toutes ces heures, et des heures vaines, à la recherche des auteurs de la mort d'un convoyeur de fonds, d'un brigadier de police, d'un général de gendarmerie. Et de ces terribles moments d'impuissance face aux familles désemparées, en quête de vérité. « C'était eux ! » répètent-ils à chaque page du texte.

L'auteur se livre également à une forme d'autocritique. Il décrit ses erreurs. Il s'en veut d'avoir laissé tomber ses acolytes dans certaines circonstances. « La première fois je me fais peur tout seul. Tellement animé par un fonctionnement individuel (n'en ayant rien à foutre du projet communiste) que je m'enfuis sans penser aux « camarades » venus sur le terrain pour nous protéger. Je ne pense qu'à moi de manière totale ». Dans un passage de deux feuillets, le texte prend la forme d'un dialogue avec un mystérieux interlocuteur, à qui l'on semble rendre des comptes : « Des actions financières à plusieurs sont réalisables, mais pour en parler me diras-tu il faudrait 1 minimum de sincérité, d'entente et des faits qui le prouvent ! Hors tout ce qui s'est passé jusqu'à présent démontre le contraire ! Oui tu as raison. » Les parties d'autocritique se poursuivent par des réflexions intimes. « J'ai écrit ce texte pour (je l'espère) dire que j'étais ce que je voulais. En même temps (à force de mentir aux autres on se ment à soi-même) je me suis découvert » affirme l'auteur. Une tonalité de confession.

Au fil des pages, le récit se fait plus fluide, s'attachant à décrire les situations en mode presque littéraire, comme si l'auteur se laissait emporter par l'écriture. Il fournit des détails, des précisions de lieux et de personnages, tout en donnant l'impression de basculer dans une fiction. Jamais les policiers n'ont été confrontés à pareil montage. Pas moins de dix-sept

personnages sont mentionnés par des lettres anonymes. Dès lors, la police judiciaire s'empare du document comme d'une pièce à conviction déterminante. Habités à traquer et recouper les indices pour en faire des preuves, les enquêteurs de la BRB vont travailler à décoder le texte. Ils font le chemin inverse. Ils repassent de la fiction à la réalité, dans un exercice judiciaire complètement inédit. Ils vont chercher à authentifier ce récit aux contours cabalistiques, en faire un objet littéraire identifié, pour le traduire en faits juridiques.

Cette « confession » devient le livre ouvert d'Action directe. Le contenu ne liste pas seulement les exactions imputables au groupe terroriste. Le texte dévoile les relations entre les personnages confinés dans la clandestinité. Il interroge leurs motivations, entre revendications politiques et actions criminelles. « Dans un procès capitaliste on ne cherche pas à aider les gens, on les accuse et on les enferme. Dans un procès révolutionnaire on aide les militants en leur montrant leurs erreurs », écrit Maxime Frérot. La révolution est finie, la procédure pénale prend la suite. Il s'avère que c'est lui qui a loué l'appartement de Saint-Étienne. Il devient l'ennemi numéro 1 de la PJ. Les scellés de l'appartement de la rue Souлары à peine rangés, la traque commence.

Quant au « X » de la confession, il n'est autre qu'André Olivier. Il apparaît dans le texte comme le chef de la bande. Celui qui distribue les bons et les mauvais points. Celui à qui l'auteur s'adresse plein de contrition lorsqu'il fait son autocritique. À la fin de sa garde à vue, Olivier comprend que l'analyse de ce document, ajoutée à la découverte de leur planque à Saint-Étienne, sonne définitivement la fin de son parcours. Dans son ultime audition, il fait une des rares entorses au silence qu'il s'est imposé. Il admet qu'il connaît Maxime Frérot. « Il a été mon élève du temps où j'enseignais le français à Lyon en 1972. La nature de nos relations repose sur le fait que nous partageons des idées politiques communes » précise-t-il aux

policiers. L'enquêteur rebondit immédiatement. « Ces idées politiques communes vous ont-elles amené à des actions également commises en commun ? » demande-t-il. Sans succès. « Je n'ai rien à déclarer » rétorque Olivier. Le professeur a désigné l'élève, la hiérarchie est claire. Cela lui suffit.

Après quarante-huit heures de garde à vue dans les locaux de l'hôtel de police, rue Berliet, Olivier est transféré au palais de justice des 24 colonnes, dans le Vieux-Lyon. Le convoi pénètre dans la cour intérieure. Encadré par une escorte surarmée, menotté et entravé, le terroriste présumé grimpe les étages et entre dans le bureau du juge d'instruction, Marcel Lemonde. Première rencontre entre deux hommes de la même génération. Ils ont trois ans d'écart. Plus jeune, Marcel Lemonde a la silhouette élancée d'un amateur d'expéditions de haute montagne, le visage sérieux, barré de lunettes rectangulaires. Sa voix posée est empreinte de droiture et de respect. Le magistrat est perçu comme un homme de gauche. Il a adhéré au syndicat de la magistrature (SM), premier syndicat de gauche dans l'univers plutôt conservateur de la magistrature. Après mai 68, de nouveaux courants idéologiques ont traversé l'école nationale de la magistrature (ENM) à Bordeaux. Des étudiants politisés ont promu une lecture anti-conservatrice du droit. Pour eux, les chômeurs endettés ou les voleurs déclassés pouvaient bénéficier de la mansuétude des juges, et les décideurs n'étaient plus à l'abri. Ce qui a produit la vague des « juges rouges ». Des magistrats bien décidés à s'attaquer aux classes sociales aisées, à leurs yeux trop longtemps protégées par la connivence bourgeoise entre juges et puissants. L'affaire de Bruay-en-Artois, en 1972, a illustré les excès de ce parti pris. Le juge Henri Pascal a inculpé et incarcéré des notables pour le meurtre de la petite Brigitte Dewèvre, sur des critères de classe dangereusement éloignés du code pénal. Marcel Lemonde a désapprouvé les tendances les plus radicales du SM. Pour lui, le dogmatisme n'est pas compatible avec l'équilibre

des décisions judiciaires. Au même moment, André Olivier s'engageait dans le militantisme dérivé de la gauche prolétarienne et, pleinement immergé dans l'affaire de Bruay-en-Artois, participait aux « comités vérité-justice » soutenant le juge Pascal. Les deux hommes se retrouvent face à face dans le petit bureau de l'antique palais de justice. Trajectoires croisées, dans la postérité de 1968.

Plus humaniste que gauchiste, le positionnement prudent de Lemonde doit beaucoup à son parcours professionnel. Le juge a commencé sa carrière... dans la police. Né à Lyon en 1943, l'étudiant en droit a dévoré les romans du prolifique Georges Simenon, et surtout du non moins célèbre Frédéric Dard, natif du quartier populaire de la Croix-Rousse. Inspiré par le polar, Marcel Lemonde a opté pour l'école nationale supérieure de la police (ENSP). L'école des commissaires est basée à Saint-Cyr au Mont d'Or, à quelques kilomètres de Lyon. Pratique pour le jeune lyonnais, et en accord avec ses aspirations personnelles. En 1968, l'enfant de bonne famille ressent les pesanteurs de la société, et comprend le soulèvement de la jeunesse étouffée. Mais les barricades, très peu pour lui. Et les excès violents encore moins. « Le danger est dans l'air » se dit alors Marcel Lemonde. L'étudiant préfère participer à la manifestation du 30 mai 68, en soutien au régime gaulliste. Retour à l'ordre plutôt que lendemains incertains. Ironie de l'histoire, l'élève commissaire effectue son premier stage en 1970 à la direction centrale des Renseignements généraux, dans le groupe de Philippe Massoni. Au moment précis où les RG commencent à suivre de près l'éclatement des mouvements gauchistes en groupuscules radicaux. Ce courant dans lequel gravite un certain André Olivier. Marcel Lemonde passe moins de cinq ans dans la police. Le temps de quelques postes en commissariat et à la police judiciaire. Il participe aux constatations de l'affaire des micros du *Canard enchaîné*, posés pas la DST pour espionner le journal satirique. Choqué

par les méthodes policières peu orthodoxes, Marcel Lemonde bifurque alors vers l'école nationale de la magistrature. L'ancien policier fait un stage au tribunal de Melun, où, très vite, il relativise la notion d'indépendance de la justice : un procureur tourne casaque sur un simple coup de fil de la préfecture. Très sévère à l'égard d'une bande d'étudiants qui avait subtilisé des plaques de rues, ce dernier se ravise lorsqu'il apprend qu'un des voleurs est le fils d'un ami du préfet. Dans ce contexte de soumission larvée, Marcel Lemonde, trop ouvertement allergique aux pressions du pouvoir, se voit refuser un avancement au parquet. Il devient juge d'instruction en 1978 à Annecy, puis premier juge d'instruction à Lyon à partir de fin 1985. Quelques semaines avant que n'éclate l'affaire d'Action directe.

Le magistrat fait la navette en voiture pour rejoindre son poste dans la capitale des Gaules. Lorsque les RG interpellent André Olivier, Bernard Blanc et Joëlle Crépet, le juge Lemonde est de permanence pour le week-end de Pâques. Le 30 mars à l'issue des gardes à vue, il est donc désigné pour instruire le dossier. L'ancien policier reconverti magistrat, voit arriver l'ancien professeur de français reconverti activiste. Ils sont réunis dans un acte de procédure très formel : l'interrogatoire de première comparution. Cette toute première étape consiste à signifier officiellement les qualifications de l'inculpation : « port, détention et transport d'armes et de munitions, détention de substances explosives, vol et falsification de documents administratifs, usage de fausse plaque d'immatriculation ». Comme le prévoit le code de procédure pénal, André Olivier a le choix entre un interrogatoire immédiat ou le silence. Il choisit d'écourter. Il s'expliquera, ou pas, mais en présence de son avocat. Pour se défendre, il désigne Jacques Vergès, pénaliste renommé, aussi talentueux que provocateur, avocat de plusieurs clients aux discours révolutionnaires. Connu aussi pour sa « défense de rupture » qui consiste, en substance, à plaider la légitimité d'une cause politique en déniaut celle

du juge. Ce mode de défense contourne le débat judiciaire en critiquant le système. Face au juge Lemonde, André Olivier adopte d'emblée cette posture. Sa seule déclaration au juge tient en trois lignes : « Je voudrais d'ores et déjà indiquer que je suis surpris qu'à travers les différents chefs d'inculpation retenus à mon encontre, n'apparaissent absolument pas les motivations politiques de mon action ».

TABLE

1. L'arrestation	9
2. En noir	31
3. 1968, et après	57
4. À la Santé	83
5. La Structure	111
6. Adrénaline	139
7. Nestor appelle	165
8. L'encre et le sang	191
9. Scissions	217
10. Duels	245
11. Explosions	275
12. Passe-muraille	309
13. Guerre des juges	339
14. Violence	369
<i>Épilogue</i>	399

ANNEXES

<i>Sigles</i>	421
<i>Les deux branches d'Action directe</i>	423
<i>Chronologie</i>	427
<i>Bibliographie</i>	429
<i>Index des noms cités</i>	433

ILS ONT COLLABORÉ À CE LIVRE :

PIERRE FOURNIAUD
DIRECTION ÉDITORIALE ET COORDINATION

TOMEK GAYRAL
CORRECTION

ALICE MARTIN
RELECTURE

BRUNO RINGEVAL
COMPOSITION

DONATA JANSONAITÈ
IMPRESSION

ALEXANDRE BLOMME
RELATIONS PRESSE

LES ÉQUIPES DU CDE ET DE LA SODIS
DIFFUSION ET DISTRIBUTION

AGENCE TRAMES
CESSIONS DE DROITS

LES LIBRAIRES
COMMERCIALISATION ET PROMOTION

DÉPÔT LÉGAL : FÉVRIER 2025

